

Convention internationale sur les droits des paysans

Développement

En mars 2012, le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a débattu l'idée d'établir une convention mondiale sur les droits des paysans. Cette convention, qui vise à améliorer la protection des paysannes et des paysans, fixerait des règles sur des questions telles que le droit à la terre, le droit à des revenus et à des salaires équitables ou la reconnaissance des droits des paysans sur les semences.

Considérant que les conventions existantes en matière de droits de l'homme offrent une protection suffisante, la délégation suisse auprès du Conseil des droits de l'Homme s'est opposée publiquement au projet d'un nouvel instrument juridique portant spécifiquement sur les droits des paysannes et des paysans. La délégation suisse estime que les efforts doivent prioritairement être concentrés sur la mise en œuvre systématique des conventions existantes. Cette position est pour le moins étonnante, quand on sait que la Suisse a refusé il y a quelques années de signer le protocole facultatif permettant de mettre en œuvre les droits existants.

La Suisse s'est donc distinguée comme le seul pays à refuser l'idée d'un projet de convention internationale sur la protection des paysans.

Or, en juin 2012, une résolution sera soumise au Conseil des droits de l'homme. L'adoption de cette résolution permettra la rédaction d'une déclaration des Nations Unies sur le droit des paysans.

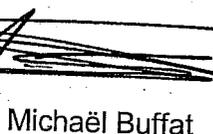
Texte de la résolution

Le Grand Conseil du canton de Vaud, sensible en Suisse comme dans le monde à la protection des droits des paysans, invite le gouvernement fédéral à revoir sa position sur le projet de convention internationale sur le droit des paysannes et des paysans.

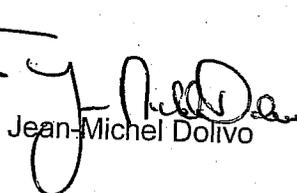
Lausanne, le 5 juin 2012



Vassilis Venizelos



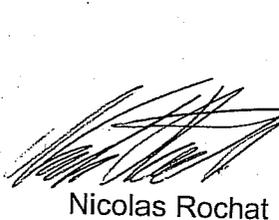
Michaël Buffat



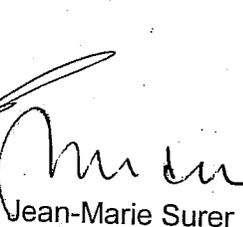
Jean-Michel Dolivo



Jaqueline Bottlang-Pittet



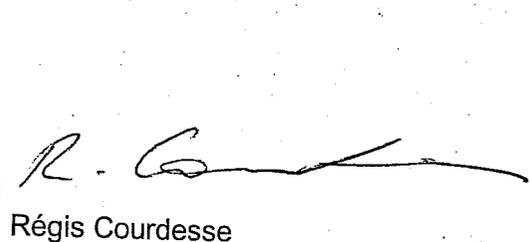
Nicolas Rochat



Jean-Marie Surer



Frédéric Borloz



Régis Courdesse